

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION

[Décret n°74-195 du 26 février 1974]

A PRESENTER avec le CERTIFICAT DE NAISSANCE et la CARTE D'IDENTIFICATION

A REMPLIR (en lettres capitales) par le PROPRIÉTAIRE DU CHIEN :

Je soussigné(e) : M., M^{me}, M^{lle} ⁽¹⁾ certifie être le propriétaire du chien ci-dessous identifié et demande qu'il subisse l'examen en vue de sa confirmation.

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Téléphone fixe Téléphone portable

Courriel @

RACE

N° de LOF(*) (*LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS)

NOM du CHIEN

DATE de NAISSANCE / / Mâle Femelle NATURE du POIL

COULEUR DE ROBE

TRANSPONDEUR ou TATOUAGE

Signature du propriétaire :

CERTIFICAT (à établir par l'expert de la S.C.C.)

Taille ⁽²⁾ , cm Poids ⁽²⁾ , kg Tour de poitrine ⁽²⁾ cm Coup de feu ⁽²⁾⁽³⁾

Je soussigné(e) , expert de la S.C.C.

certifie avoir examiné le chien ci-dessus identifié, et le déclare :

APTE AJOURNÉ INAPTE Lieu de l'examen

Le / /

En cas d'INAPTITUDE ou d'AJOURNEMENT, motif (à reporter sur le Certificat de Naissance)

.....
.....
.....

Signature de l'expert :

DEMANDE D'EXAMENDE CONFIRMATION

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Pour l'examen de la CONFIRMATION, les formalités à effectuer sont les suivantes :

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Remplir très soigneusement et **signer**, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage ou par transpondeur (puce), le présent imprimé (FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION)
- Présenter l'animal à un expert de la S.C.C. , lors d'une exposition ou d'une séance de confirmation, avec le présent imprimé, le CERTIFICAT DE NAISSANCE et la CARTE D'IDENTIFICATION .

Lorsque l'expert a émis un avis d'aptitude à la confirmation du chien, transmettre à la Société Centrale Canine :

- le présent imprimé (FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION)
- l'original du CERTIFICAT DE NAISSANCE
- le montant des droits d'inscription (voir NOTA ci-dessous) **(ne pas envoyer d'espèces)**.

Le PEDIGREE de votre chien vous sera adressé, par courrier simple, dans un délai moyen de **6 semaines** à compter de la réception par la Société Centrale Canine des éléments mentionnés ci-dessus. Dans le cas d'une inscription au titre de l'importation, il vous sera retourné par courrier recommandé selon les mêmes conditions.

B - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR L'EXPERT :

- En cas d'APTITUDE, l'expert remplira et signera le présent formulaire, reportera ces indications dans la case réservée à cet effet sur le CERTIFICAT DE NAISSANCE et remettra les 2 documents au propriétaire.
- En cas d'INAPTITUDE ou d'AJOURNEMENT, l'expert conservera ce formulaire et le retournera à la Société Centrale Canine après l'avoir signé et mentionné les motifs de la "NON CONFIRMATION" .

NOTA

LE MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION (au 24/04/2012)
et d'établissement ou de transformation du pedigree est le suivant :

1 - Inscription au titre de la descendance	25 €
<i>Pour les chiens titulaires d'un CERTIFICAT D'INSCRIPTION PROVISOIRE</i>	
2 - Inscription à titre initial (pour les chiens sans origine connue)	
Races du groupe 6	25 €
<i>(Sauf Basset Hound, Dalmatien, chien de Rhodésie à crête dorsale, chien de rouge du Hanovre et de Bavière, chiens courants d'Europe de l'Est).</i>	
Races à faible effectif	25 €
<i>(Barbet, Cursinu, Epagneul de Pont Audemer, Epagneul de St Usuge).</i>	
Autres races	60 €
3 - Inscription au titre de l'importation	60 €
<i>Pour les chiens en provenance de l'étranger et titulaires d'un pedigree du pays d'origine reconnu par la FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE.</i>	
4 - Inscription au Livre d'Attente	25 €
<i>Pour les chiens sans origine connue avec délivrance d'un certificat au titre de l'apparence (races dont le Livre des Origines Français est fermé)</i>	